

LA CITE AGRIURBAINE, VILLE NATURE OU VILLE AGRICOLE ?

Roland VIDAL et André FLEURY

École nationale supérieure du paysage de Versailles (France)

RÉSUMÉ

Depuis que le développement des réseaux de transport a permis à l'agriculture de garantir l'approvisionnement alimentaire des villes tout en s'émancipant des contraintes de proximité, les régions urbaines de la plupart des pays du monde ont subi de profondes mutations. La rapidité relative de celles-ci a mis brutalement en contact les territoires agricoles avec les extensions urbaines dans des conditions qui nécessitent aujourd'hui de repenser les modes de planification. Les échelles ne sont plus les mêmes, les attentes envers le monde agricole non plus. Longtemps assimilés à la nature, par simple opposition à l'espace urbain, les territoires de l'agriculture doivent désormais être intégrés aux projets urbains avec leur propre logique spatiale, si l'on veut éviter que les franges urbaines ne soient réduites à un cordon de terres en friches.

L'objet de cet article est de réfléchir à la co-construction de ces territoires, entre échelles globales et locales, entre désir de nature et réalité de l'agriculture, et de renouer les liens qui semblent s'être rompus entre la culture citadine et celle du monde agricole.

C'est dans ces conditions que pourront prendre place les nouvelles cités agriurbaines.

MOTS-CLEFS : Projet agriurbain, agriurbanisme, périurbain, nature et agriculture

INTRODUCTION

L'histoire des espaces périurbains est celle de la rencontre entre deux formes d'organisation territoriale : celle de la ville, qui se définit comme une combinaison plus ou moins contrôlée entre ses besoins économiques et résidentiels, et celle des espaces ouverts, agricoles ou dits « naturels », potentiellement insérés dans des systèmes aux échelles variées. On peut poser en hypothèse générale que les espaces ouverts prennent toujours sens du fait de leur voisinage urbain : l'agriculture était dédiée à l'approvisionnement alimentaire, les espaces naturels (majoritairement forestiers) à l'approvisionnement en bois (construction ou chauffe) et à la chasse.

Longtemps la ville ne s'est guère intéressée à ses espaces d'expansion, sauf dans les sites de fort intérêt patrimonial. Au cours de l'urbanisation, ces espaces, initialement en état organisé (territoire agraire ou écosystème) vont être déstructurés sous l'effet de la pression urbaine et devenir une sorte de désordre préurbain, avant d'être réorganisés en tissu urbain cohérent. L'affrontement entre ces formes territoriales se résout soit en conflit, si les ayants droit veulent se maintenir *in situ*, soit en accord si un accord est trouvé (notamment avec des clauses d'indemnisation et d'aide à la restauration économique ou écologique).

Là gît un des grands changements dans les modes contemporains d'urbanisation : la naissance d'un sentiment citoyen de la nécessité des espaces ouverts de proximité pour améliorer l'habitabilité urbaine. L'espace rural cesse alors d'avoir comme seul avenir l'inclusion dans un périurbain incertain, et devient composante d'un territoire urbain à la définition renouvelée. Ces *villes vertes émergentes* s'inscrivent parmi les formes évolutives pressenties entre autres, il y a dix ans, par G. Dubois-Taine et Y. Chalas (1997). Dans les nouvelles technopoles, le paysage devient infrastructure des activités économiques, résidentielles ou scientifiques, en ceci qu'il contribue à leur *haute qualité environnementale*.

Du point de vue des politiques d'aménagement du territoire, cette évolution montre les limites des formes administratives héritées du passé et nécessite de redéfinir les échelles de la planification, en tenant compte des nouvelles relations qu'entretiennent aujourd'hui les villes avec leurs espaces environnants.

Ceux-ci, lorsqu'ils sont agricoles, doivent être reconsidérés pour répondre aux nouvelles demandes par de nouveaux systèmes de production, alliant l'économie agro-alimentaire traditionnelle à une nouvelle économie de service qui contribue désormais à leur viabilité dans les régions urbaines.

Mais ces recompositions territoriales ne peuvent se construire durablement sans une prise en compte pluridisciplinaire des enjeux urbains, paysagers et agronomiques. Ce ne sont plus les disciplines issues de la sectorisation de l'enseignement qui devraient s'approprier la conduite de ces projets de territoire, mais de nouvelles figures professionnelles, transdisciplinaires, que nous proposons d'appeler « agriurbanistes ».

LES CHANGEMENTS D'ECHELLE DE LA PLANIFICATION

Introduire l'espace ouvert dans les démarches de planification suppose à la fois des outils efficaces de gestion spatiale et des territoires dont les acteurs locaux prennent effectivement en charge l'avenir des espaces qu'ils considèrent comme leurs.

La protection réglementaire et ses limites

La planification peut poser de grandes orientations de principe sur l'avenir des espaces, mais elle ne peut suppléer la décision des acteurs. Or, les processus les plus menaçants pour le maintien des espaces ruraux sont l'abandon progressif de l'agriculture dès que la fonctionnalité de son espace n'est plus assurée. La dynamique écosystémique peut reprendre alors sous forme de friche. Celles-ci sont souvent bien accueillies dans un premier temps comme « retour de la nature », mais elles deviennent vite le refuge d'activités asociales, considérées comme indésirables et nécessitant la mise en place d'un contrôle territorial.

La question fut posée en Ile-de-France dans les années 70. En opposition avec le schéma directeur de 1965 qui avait organisé l'étalement urbain de l'agglomération parisienne, celui de 1976 avait introduit *une limite de discontinuité* entre l'urbain et le rural, décrit comme une *zone naturelle d'équilibre*. Ce mot d'*équilibre* introduisait ainsi potentiellement une première liaison fonctionnelle entre des espaces jusqu'alors sans relation. Mais ces espaces frontières se sont révélés fragiles : d'une part rien ne venait encourager l'initiative agricole et d'autre part les collectivités n'avaient pas nécessairement les moyens matériels de leur reprise en espaces verts.

Aussi le SDRIF¹ de 1994 a redéfini cette limite de discontinuité en créant la *Ceinture Verte*, définie aussi comme *paysagère*. Le schéma directeur la dédiait aux besoins de la population du cœur urbain de la région, en termes de récréation, d'éducation et, secondairement, d'approvisionnement de proximité. Il articulait ainsi clairement un ensemble urbain (Paris et proche banlieue) et un tissu rural, les espaces de la ceinture verte, et constituait ainsi un embryon de projet territorial.

La nécessaire mutation en « territoire »

La définition conventionnelle du mot territoire, qui désigne surtout un découpage politico-administratif, reste celle de l'action publique, chargée notamment de la planification. Les frontières territoriales correspondantes sont généralement héritées d'un passé lointain et difficiles à modifier. Pourtant, le territoire est aussi une réalité vécue et donc changeante ; aussi des initiatives ont été prises pour dépasser cette contradiction entre fixité et mouvement.

Les villes centres ne peuvent plus ignorer le développement de leurs périphéries qui, sans nier leur appartenance à la même aire urbaine, cherchent à affirmer davantage leur autonomie. Aussi voit-on apparaître des documents d'urbanisme innovants, établis à l'échelle de l'aire urbaine, même s'ils ne sont encore que peu prescriptifs. Ce changement est bien avancé en Ile-de-France puisque le SDRIF s'impose désormais aux documents plus locaux.

Une expression de cette autonomie est apparue en ceinture verte après 1995 quand des élus locaux ont su manifester leur capacité d'organisation en inventant ce qui a été bientôt qualifié de *Programme agriurbain*, dans lequel l'agriculture participe à la gouvernance locale et contribue à une meilleure habitabilité. Voici quelques exemples :

- En 1997, le pôle scientifique du Plateau de Saclay a considéré l'agriculture céréalière comme devant être *son paysage*, sous le signe unique de la *modernité*, qui doit caractériser autant la recherche, la technologie que l'agriculture.

- En 2000, la commune de Vernouillet a associé les agriculteurs à la reconquête des friches, devenues socialement indésirables (des dépôts sauvages à l'habitat illégal). Une charta a été signée par tous les agriculteurs et par les autorités publiques.

D'autres initiatives analogues ont été prises, la plus connue étant maintenant *le Triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix*².

La seconde forme de territoire expérimentée est le *Parc Naturel Régional*, forme territoriale destinée à maintenir et promouvoir *un patrimoine naturel et culturel* exceptionnel. Ce type de territoire a été imaginé pour les régions

où la déprise de l'agriculture menace ces patrimoines. Ce n'est évidemment pas le cas de l'Ile-de-France, puisque la plupart de ses terres agricoles comptent parmi les meilleures d'Europe, la déprise agricole, peu importante, se localisant uniquement dans des vallées humides. Mais les deux premiers PNR franciliens ont été initiés par des associations de défense de la nature et du paysage et concernaient des sites appropriés séculairement comme lieu de villégiature par les Parisiens. Dans le premier territoire (Haute vallée de Chevreuse), la gouvernance a été monopolisée par ce groupe social, alors que dans le second (Vexin français) les agriculteurs de *grande culture*, identitaire de la région, se sont imposés comme partenaires incontournables.

Cette question va se poser avec plus d'acuité avec l'adoption du SDRIF 2008, qui a l'ambition de redessiner la mégapole en région urbaine verte. Ainsi, cette évolution a donné sens à une analyse régionale dans une vaste région urbaine comme l'Ile-de-France, analyse que l'on retrouve, plus généralement, en Europe et dans le monde.

QUELS SYSTEMES AGRICOLES DERRIERE CE QUALIFICATIF « VERT » ?

Une agriculture largement globalisée...

L'agriculture a évolué selon la logique des filières, qui sont maintenant globales ; les lieux de consommation, les lieux de production, les lieux de transformation sont désormais spatialement déconnectés. A l'instar des autres maillons de ces filières (industrie agro-alimentaire, marchés de gros, hypermarchés), les exploitations agricoles ont accru elles aussi leur dimension économique. Leur production relève de deux principaux registres :

- La production de masse, dont les produits, destinés à une transformation ou à la mise en marché, répondent exclusivement à des critères technologiques de qualité. Certaines qualifications supplémentaires peuvent être requises, telle la référence aux systèmes de culture (agriculture biologique, etc.), mais elles restent déconnectées de tout caractère local.

- La production « labellisée » de type *Appellation d'Origine Contrôlée*, caractérisée par des liens spécifiques entre origine géographique et mode d'élaboration. L'aire de production est alors par essence indéplaçable, mais elle s'adresse essentiellement à un marché global, seul capable d'en construire la renommée.

Et le souhait d'une agriculture plus localisée

Si l'agriculture de proximité reste une nécessité pour l'approvisionnement alimentaire de certaines villes du monde peu équipées en infrastructures de transport, elle a globalement perdu cette fonction première dans les villes des pays développés, en dehors de certains produits spécifiques, plus délicats à déplacer (comme les laitues en Ile-de-France).

Autour de ces villes, certains agriculteurs sont néanmoins attentifs à l'émergence de marchés nouveaux. Différentes formes de vente à la ferme, par exemple, trouvent leur place dans la réponse à une demande citadine qui combine une attente alimentaire et un désir de campagne (cueillette à la ferme ou vente sur place). L'accueil hôtelier, la restauration ou diverses formes d'activité récréatives se combinent également pour assurer à l'agriculteur un ensemble de revenus qui lui permette d'entretenir son *paysage agricole*. Car c'est bien ce paysage de campagne qu'attendent les citadins, même quand la rémunération de l'agriculteur passe par la vente de produits.

Mais les agriculteurs restent prudents face à l'explosion souvent annoncée de ces filières courtes. Celles-ci occupent une place importante dans de nouvelles formes de revendications citadines (les « locavores »³) et dans certains projets d'urbanisme qui anticipent un peu vite les changements de comportement. De fait, l'évolution du marché agricole est loin de s'affirmer dans ce sens et, en pratique, les agriculteurs ne veulent pas miser massivement sur un avenir aussi incertain, pensant sans doute à juste titre que les filières courtes ne concerneront qu'une partie marginale des terres cultivables, surtout lorsqu'elles représentent près de la moitié du territoire régional comme en Ile-de-France.

AGRICULTURE OU NATURE ?

Les deux composantes de la campagne

Quand le monde citadin a commencé à s'intéresser aux espaces ouverts hors de la ville, il l'a fait de deux manières. Depuis la Renaissance, tout d'abord, à travers la création de parcs et jardins, quand les classes aisées se sont éloignées de la ville pour créer leurs domaines de plaisance. Ils les ont alors confiés à des jardiniers qui ont puisé leurs premiers motifs d'aménagement dans la ruralité. Dès le milieu du XIX^e siècle, ensuite, en imaginant une nature recomposée en « nature urbaine ». Le paysagiste américain F.L. Olmsted⁴ invente alors le

parkway, cheminement spécifique qui connecte des lieux paysagers distincts, en même temps qu'il invente la défense de la *vraie* nature dans les parcs nationaux.

Les espaces ouverts périurbains sont particulièrement l'objet d'un processus de *mise en campagne*, qui va se renforcer dans la seconde moitié du XIX^e siècle, quand les moyens de transport modernes en ouvrent l'accès à un plus grand nombre. Les peintres paysagistes en profitent pour représenter la nature et les champs, les villégiateurs pour acquérir des maisons de campagne, des fermettes. L'agriculture est déjà multifonctionnelle : elle est bien un système économique, mais, avec la nature, elle compose le paysage rural.

L'exclusion de l'agriculture moderne

Quand, autour de 1960, la réflexion sur la nature va se développer, elle se fait d'abord autour de l'idée d'opposition à la ville (la nature *sauvage* libérée de l'occupation humaine), puis avec celle d'une nature gérée par et pour le public. Le mot *nature* va alors qualifier les espaces non urbains dans nombre de documents d'urbanisme et d'aménagement. En France, les plans d'occupation des sols opposent l'urbain (zones U) au naturel (zones N), sans distinction claire entre les différents espaces qui le composent. L'hostilité à l'agriculture va s'affirmer en ce que, précisément, elle n'est pas *nature*. Le qualificatif à connotation négative de *productivisme* va s'imposer, laissant entendre, malgré l'oxymore évident, qu'une *agriculture naturelle* serait concevable. Ce discours caricatural tend à isoler les agriculteurs plutôt qu'à favoriser l'évolution de leurs modes de production dans le sens d'une amélioration environnementale qui ne peut, en aucun cas, se réduire à un « retour à la nature » qui, au sens propre, signerait la fin de leur activité.

Une lente évolution

En Ile-de-France, il faut attendre le 3^e SDRIF (1994) pour que l'agriculture retrouve sa place. Elle est clairement citée comme contribuant au cadre vert et paysager qu'établit la *ceinture verte*, véritable frontière entre les espaces ouverts et le noyau urbain central. En effet, si son espace était inclus dans les *zones naturelles d'équilibre* du 2nd SDRIF, il n'était pas ouvert à la ville puisqu'il n'avait que le statut de zone d'activité. Ce nouveau point de vue introduit la multifonctionnalité de l'agriculture : la production pour le marché local, souhaitée par la région mais limitée par la réalité du marché, et surtout le paysage.

C'est ainsi que le concept d'espace rural, vert et ouvert (*green open space*) se substitue à celui d'espace naturel. Les termes communs à la nature et à l'agriculture sont le paysage et l'éducation, lectures multifonctionnelles des espaces spécialisés. Ceux de la nature sont dédiés à la récréation et à la conservation, ceux de l'agriculture, construits par la finalité de la production, sont aujourd'hui reconstruits pour répondre à une demande sociale reformulée.

Les espaces naturels ont vu reconnaître leur fonctionnement spatial dans les projets de planification grâce, notamment, à l'émergence de l'écologie du paysage (la *landscape ecology* apparaît dans les années 1980). Ils ont cessé d'être l'espace « sauvage », celui qui reste quand la ville a occupé la place dont elle avait besoin, pour être reconnus comme ayant leurs propres logiques d'occupation du territoire. Mais les espaces agricoles, représentés en blanc sur les cartes et longtemps considérés comme simples réserves foncières, peinent encore à imposer le même type de reconnaissance...

L'AGRIURBANISME COMME REPONSE CONTEMPORAINE

Faire que les projets d'aménagement prennent en compte le fonctionnement des agrosystèmes, au même titre que celui des écosystèmes, pourrait être la fonction première de cette nouvelle spécialité professionnelle que nous proposons d'appeler l'agriurbanisme (néologisme proposé par le CERAPT⁵).

Le *paysage agricole*, s'il devient l'infrastructure d'un autre développement, ne s'éloigne pas de la définition proposée par Yvan Droz (2006) : les formes de paysage engendrées par les dynamiques agricoles, doivent être identifiées et comprises par le monde citoyen avant qu'en soient négociées les éventuelles transformations. C'est un processus lent de construction territoriale, qui implique une gouvernance partagée entre citoyens et agriculteurs, et qui est fondé sur la double signification de l'agriculture, productrice de denrées agricoles et de valeurs territoriales.

Cette redéfinition nécessaire des fonctions de l'agriculture passe par une meilleure compréhension de l'évolution historique des relations territoriales que la ville a toujours entretenues avec le monde agricole qui l'entoure. Celles-ci connaissent depuis bientôt deux siècles des mutations profondes, tant du point de vue de l'organisation spacio-économique du territoire, que du point de vue de la vision que les citoyens ont de l'agriculture et donc des attentes qu'ils portent envers elle.

Revisiter cette évolution historique est une étape nécessaire pour mieux comprendre à la fois les facteurs qui déterminent la situation actuelle de l'économie agricole, et en quoi les images d'un passé souvent réinventé nourrissent l'imaginaire citoyen et transparaissent dans de nombreux projets d'aménagement. Cette mise en

perspective historique constitue le point de départ des actions entreprises par le CERAPT qui cherche à construire cette nouvelle figure professionnelle de l'agriurbaniste.

La révolution industrielle et la recomposition des territoires

La ville et l'agriculture ont entretenu durant quelque huit millénaires des relations territoriales dictées par les nécessités de l'approvisionnement alimentaire. Implantées au cœur des plaines agricoles, de nombreuses villes comme Paris ont vu leur territoire structuré par une logique concentrique qui plaçait la culture des produits frais, difficiles à conserver et donc à transporter, dans une première ceinture de proximité, tandis que les produits de meilleure conservation, comme le blé, étaient cultivés sur des terres agricoles plus éloignées. A une distance plus lointaine encore s'étendaient les zones de pâturage qui marquaient la limite entre le territoire civilisé et l'espace sauvage.

La ville était donc en contact direct avec ce que l'on a nommé la « ceinture horticole », un espace de jardinage dédié à la production des fruits et des légumes. Cet espace était caractérisé par un statut mixte, tant du point de vue de sa forme, puisque son parcellaire était proche de celui de la ville, que social, puisque le « maître jardinier » bénéficiait d'un statut de citoyen.

Cette image de la « petite ferme maraîchère » à proximité de la ville doit être restée profondément ancrée dans la mémoire collective puisque c'est elle qui sert aujourd'hui de référence à la construction du désir de campagne qui caractérise les sociétés citadines actuelles et que l'on retrouve souvent dans les projets d'aménagement. Pourtant, le XIX^e siècle a, entre temps, profondément remodelé les paysages agricoles. Les progrès de l'agronomie ont permis tout d'abord, dès le début de ce siècle, de diminuer considérablement les besoins en main-d'œuvre d'une activité agricole dont la productivité connaissait une croissance importante. L'exode rural qui commença alors vit se développer la densité démographique des villes, puis son étalement. Celui-ci fut rendu possible par le développement du chemin de fer, qui allait quadriller presque toute la France en l'espace d'une trentaine d'années et permettre de repousser les lieux de production des fruits et légumes.

L'espace agricole s'organise alors selon des critères différents. La fertilité des terres va évoluer grâce aux progrès des transports qui permettent d'apporter des intrants nouveaux dans des régions qui n'en disposaient pas. La distance étant de moins en moins un facteur déterminant, c'est la nature des sols et des climats qui va désormais orienter le choix des productions agricoles. S'émancipant d'une échelle locale autrefois dictée par la nécessité, le marché agricole va s'inscrire progressivement dans une échelle globale.

L'étalement urbain devient alors possible et se poursuit durant tout le XX^e siècle, jusqu'à ce que la « campagne » et ses aménités finissent par manquer aux citadins...

Rupture des liens entre culture citadine et culture agricole

Si, au début du XX^e siècle, le monde rural représente encore 80% de la population française, cette proportion s'inverse à la sortie de la seconde guerre mondiale, l'exode rural attirant progressivement les populations paysannes vers les villes. Dans le même temps se développe la pratique des vacances qui se généralisera petit à petit jusqu'à l'institutionnalisation des congés payés. Or si ces pratiques amènent les classes favorisées à délaisser la campagne au profit des stations balnéaires, elles entraînent à l'inverse les classes populaires à découvrir les vacances « à la ferme », c'est-à-dire en général chez les grands-parents ou tout au moins dans la famille. Ce retour périodique « au pays » maintiendra un lien étroit entre les populations des villes et celles du monde agricole tant que le lien familial le permettra. Durant les années 1950-60, dès lors qu'une distance de plus de trois générations sépare les citadins de leurs origines agricoles, ce lien va se rompre, et la connaissance indirecte qu'ils avaient des pratiques agricoles va disparaître.

Le désir de campagne ne disparaît pas pour autant, mais il prend une autre forme. Ce qui relevait d'un *retour au pays* va progressivement devenir, à l'inverse, une quête de *dépaysement*. Le désir de campagne n'est plus nourri de souvenirs familiaux mais d'images nouvelles, recomposées à partir d'un imaginaire idéalisé et déconnecté des réalités économiques du monde rural. Ce désir se heurte alors à la modernisation qu'a connue entre temps l'agriculture, comme tous les autres secteurs économiques. L'idée que la « petite ferme d'autrefois » comporterait toutes les qualités d'une vie équilibrée, saine et au grand air, domine d'autant plus facilement que les grandes enseignes de l'agro-alimentaire la colporte à travers des messages publicitaires qui vantent indistinctement les valeurs « naturelles », « traditionnelles », « rustiques », « à l'ancienne », « comme autrefois », qui seraient des garanties d'une alimentation meilleure, associée à une plus grande qualité de vie.

En regard de cette image idéalisée, qui oublie facilement que l'agriculture du XIX^e siècle nourrissait une population bien moins nombreuse, et avec un souci bien faible de la santé publique comme de l'environnement, l'agriculteur d'aujourd'hui est facilement accusé d'être un « productiviste » incapable de fournir à la société le cadre de vie auquel elle a légitimement droit.

Une double question d'échelle

Les attentes que porte la société citadine d'aujourd'hui envers l'agriculture qui l'entourne ne sont donc plus

guidées par des besoins alimentaires, déconnectés depuis longtemps des questions de proximité territoriale. Elles relèvent maintenant d'un désir de cadre de vie qui s'exprime par des préoccupations d'ordre environnemental ou paysager auxquelles l'agriculture est invitée à répondre. Traduit dans les projets d'urbanisme, ce désir conduit les concepteurs à formuler des réponses spatiales qui se heurtent à un double problème d'échelle : celle du marché de l'agro-alimentaire et celle du parcellaire.

La volonté affichée, et largement entretenue par le marché de l'immobilier, d'habiter « à la campagne » tout en restant à une distance raisonnable de la ville, conduit les citadins à rechercher des logements, de préférence pavillonnaires, situés dans le monde agricole. Devenant majoritaires, ces « rurbains » attendent de l'agriculture qu'elle prenne une forme correspondant à leurs souhaits. Or, nous l'avons vu, ces souhaits sont construits à partir des images recomposées de ce que pouvait être l'agriculture d'autrefois. Elles ne sont plus en phase avec la réalité économique d'aujourd'hui, ni avec les habitudes alimentaires de ces habitants eux-mêmes. On voit ainsi se manifester de plus en plus nettement des désirs d'une agriculture de proximité subvenant aux besoins des consommateurs locaux, alors que ceux-ci ne se contentent pas facilement de la maigre diversité qu'une agriculture locale peut offrir, notamment dans une région comme l'Île-de-France. La différence que l'on observe ainsi entre les désirs manifestés lors des enquêtes et la réalité des comportements révèle bien un décalage entre l'échelle du territoire où l'on habite et celle d'un marché agricole globalisé depuis longtemps.

Les projets dessinés par les professionnels reproduisent souvent le même décalage d'échelle, mais pour des raisons en partie différentes. En proposant des projets d'aménagement qui placent à proximité des habitations de petites fermes à dominante maraîchère ou fruitière, les professionnels veulent d'abord répondre à ce désir citadin. Mais ils trouvent aussi dans ce type de projet une concordance d'échelle qui était celle de la ville d'autrefois, quand le parcellaire de la ceinture horticole s'harmonisait facilement avec celui de la ville, et que l'imbrication entre les deux mondes se faisait sans grande difficulté. Maintenant que la ville s'étend sur les plateaux plus lointains, à Paris par exemple, elle s'implante sur les espaces de la grande culture dont la dimension du parcellaire n'est pas la même, de même que le maillage du réseau viaire. Il est donc plus difficile d'inscrire la ville dans l'histoire du territoire, et la solution qui consiste à réinventer de nouvelles ceintures maraîchères, qui fluctueraient à mesure de l'avancée urbaine, relève elle aussi d'une erreur d'échelle.

Reconstruire les liens entre la ville et l'agriculture

Ce décalage entre les projets d'aménagement et le fonctionnement des territoires dans lesquels ils s'implantent est à l'origine de nombreux échecs, notamment dans le monde agricole qui subit les effets destructeurs engendrés par les extensions urbaines et leurs réseaux de transport sans pour autant être en mesure d'apporter aux citadins l'image de campagne qu'ils attendent. Fractionnée par la ville, qui génère autour d'elle des territoires enclavés sans respecter les seuils critiques nécessaires au fonctionnement des grandes exploitations, l'agriculture est fragilisée par la proximité urbaine et seul un petit nombre d'exploitants parviennent à occuper les niches économiques que représentent les nouvelles demandes urbaines (cueillettes à la ferme, vente sur place, etc.). À terme, le risque est de voir se généraliser l'enfrichement consécutif à l'abandon agricole, comme on l'observe déjà dans la périphérie de nombreuses villes et de nombreux villages. La friche devient alors un état intermédiaire maintenu dans l'attente d'une transformation de la parcelle en terrain constructible, et de la plus value foncière qui l'accompagne peut-être. Les extensions urbaines poussent ainsi devant elles une zone floue et mouvante qui ne répond ni aux besoins de la ville ni à ceux de l'agriculture qui ne peut fonctionner sans un minimum de sécurité foncière.

Pour contrer ce phénomène, certaines villes de France ont mis en place des projets de co-construction territoriale dont la principale caractéristique est d'impliquer les acteurs du monde agricole dans les projets urbains⁶. En Île-de-France, ils ont pris le nom de « projets agri-urbains » et sont aujourd'hui inscrits comme composantes du nouveau SDRIF. C'est l'observation de ces projets qui a été le point de départ de la création du CERAPT.

Une nouvelle figure professionnelle : l'agriurbaniste

On peut considérer que la principale difficulté que rencontrent les projets d'urbanisme proposés dans les franges urbaines tient au fait que la rupture établie entre les cultures citadines et les cultures agricoles concerne aussi les professionnels de l'aménagement. Partant de ce constat, les enseignants-chercheurs qui se sont regroupés au sein du Cerapt ont entrepris de mettre progressivement en place une formation spécifique qui s'appuie sur la mutualisation des enseignements donnés dans une école d'architecture, une école de paysage et une école d'agronomie. L'objectif est d'apprendre aux uns et aux autres les bases de l'organisation spatiale des territoires de la ville et de ceux de l'agriculture.

Car les projets agriurbains nécessitent une nouvelle forme de gouvernance, adaptée à l'échelle des territoires en projet et animée par des compétences spécifiques. Celles-ci devront notamment éviter la confusion entre nature et agriculture, héritée du fait que le monde urbain a longtemps regardé les territoires qui l'entourent comme de simples espaces libres, avant de s'inquiéter, en priorité, de la protection des espaces naturels. L'agriculture, prise en considération plus tardivement, a d'abord été regardée pour les caractéristiques d'*espace ouvert* qu'elle

représente et, à ce titre, assimilée à une « nature par défaut ». C'est à corriger ces erreurs de lecture et à intégrer les logiques spatio-économiques de l'agriculture dans les projets périurbains que devront s'atteler les agriurbanistes. Ils auront aussi pour charge de mieux faire connaître la réalité de l'agriculture moderne qui, pour peu que l'on fasse l'effort de la comprendre, peut s'avérer capable de produire elle aussi des paysages appréciables.

CONCLUSION

L'agriculture est certainement la première des inventions qui ont permis à l'humanité de prendre la place qu'elle occupe aujourd'hui sur la planète. Elle a connu, depuis le Néolithique, de nombreuses révolutions qui ont chaque fois correspondu aux grands bonds démographiques de la population humaine (Mazoyer, 2002), et sa forme actuelle n'est qu'une étape de plus dans cette évolution. La difficulté qu'elle a aujourd'hui à être reconnue dans sa modernité est surtout la conséquence d'un oubli : cultiver la terre pour nourrir les hommes, c'est nécessairement aller contre la nature sauvage à laquelle on impose un choix d'espèces végétales et animales différentes de celles qu'elle aurait produites par elle-même. Accepter cette évidence, c'est accepter que les espaces qu'elle occupe ne sont pas « naturels » mais « agricoles »...

BIBLIOGRAPHIE

Donadieu P. & A. Fleury (2003) : La construction contemporaine de la ville-campagne. In Revue de géographie alpine n° 91, 4 : 19-28.

Dubois-Taine G. et Y. Chalas (1997) : La ville émergente. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.

Mazoyer M. & L. Roudart (2002) : Histoire des agricultures du monde : Du néolithique à la crise contemporaine. Paris : Le Seuil.

Vidal R. & A. Fleury (2008) : Agriculture, City and Territory : French experiments in urban agriculture. Actes du colloque de Leuven : *Rurality near the City*. Publication électronique, Université de Leuven, <http://realitynearthecity.be>

Vidal R. & L. Vilan (2008) : L'agriurbanisme : une spécialité professionnelle à construire. Revue *Anthos*, n° 3-08, pages « forum » : 56-57.

NOTES

1 - Schéma directeur de la région Ile-de-France. Voir <http://www.sdrif.com/>

2 - Voir : <http://trianglevert.org/>

3 - Mouvement créé en Californie et proposant de ne consommer que des aliments produits à une distance de moins de 100 miles. Voir : <http://www.locavores.com/>

4 - Frederick Law Olmsted (1822-1903) est un architecte-paysagiste américain connu pour avoir conçu Central Park, à New York, et pour avoir été l'initiateur de la création du parc de Yellowstone.

5 - Collectif d'enseignement et de recherche en agriurbanisme et projet de territoire. Voir <http://agriurbanisme.fr/>

6 - Une vingtaine de ces villes se sont regroupées depuis 2000 dans l'association « Terres en Villes ». Voir <http://www.terresenvilles.org/>

Roland VIDAL

r.vidal@versailles.ecole-paysage.fr

Ecole nationale supérieure du paysage, Versailles

André FLEURY

a.fleury@versailles.ecole-paysage.fr

Ecole nationale supérieure du paysage, Versailles